



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec

RÉSOLUTION AGA-2019-09-26/13
Entretien et mise aux normes
des barrages privés

CONSIDÉRANT QUE plus de 6 000 barrages (publics et privés) sont érigés sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des barrages privés comporte des enjeux importants pour les municipalités et génère une insatisfaction de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les propriétaires de barrages d'exécuter des travaux de réfection et de mise aux normes selon la *Loi sur la sécurité des barrages*;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon de certains barrages (de forte contenance) pourrait avoir des conséquences importantes sur la valeur foncière des propriétés riveraines et causer des dommages importants en aval de ces installations;

CONSIDÉRANT QUE la difficulté tient, pour des considérations légales, à l'incapacité des propriétaires des barrages privés à mettre à contribution tous les bénéficiaires du plan d'eau (bassin desservi), certains refusant d'assumer leur part des frais. Ceux-ci peuvent être très onéreux : analyses techniques de différentes natures, plans et devis; documents d'appel d'offres et réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les Compétences municipales* permet aux municipalités d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont également la capacité de prendre en charge la mise à niveau des installations septiques dans certains secteurs, selon un programme bien défini, pour ensuite taxer les citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que ce principe s'applique aussi aux barrages privés, afin qu'une municipalité puisse ainsi exécuter ou faire exécuter les travaux nécessaires à l'entretien et au maintien de ces infrastructures, pour ensuite taxer par secteurs, les citoyens concernés;

Il est proposé par M. Sylvain Breton, maire d'Entrelacs

Et appuyé par M. Gérard Jean, maire de Lanoraie

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de permettre aux municipalités de prendre en charge l'entretien d'un barrage privé et de lever une taxe de secteur pour financer les travaux nécessaires à son entretien et/ou sa restauration.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2019-09-26/13 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2019.

SYLVAIN LÉPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation

Date